

Séance du 18 novembre 2025

N° 19

COMITÉ SYNDICAL
REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

Tarifs 2025-2026

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni le dix-huit novembre deux mille vingt-cinq à dix-sept heures, à Petit-Couronne dans les locaux de la mairie, sous la présidence de Madame Julie Lesage.

Étaient présents : Mmes Julie Lesage (présidente), Mme Hélène Pelli (titulaire), Dieynaba Diallo (titulaire)
MM. Joël Bigot (titulaire), Michel Cantais (vice-président), Bruno Courtois (titulaire), Laurent Turquer (titulaire),

Était excusée : Mme Bernadette Gruel (vice-présidente)

La séance est ouverte à 17 h 10, M. Turquer est nommé secrétaire de séance.

Ayant entendu l'exposé de la Présidente,

I - DROIT D'INSCRIPTION

Ce droit est perçu pour chaque élève lors de l'inscription ou de la réinscription, et ne peut être remboursé.
En cas d'inscriptions multiples dans une même famille, le droit perçu est plafonné au montant de 3 inscriptions.

Résidents	29,00 €
Extérieurs	61,00 €

II – COURS - Tarif annuel

La cotisation est due pour l'année entière sauf dans les cas suivants :

- pour une inscription à partir du mois de janvier, abattement d'un tiers du montant annuel,
- pour une inscription à partir du mois d'avril, abattement de deux tiers.

Un abattement de 15 % est appliqué à partir du 2^e élève d'une même famille, sauf "Cours collectif seul" et ensemble vocal ou instrumental.

ÉLÈVES RÉSIDENTS

(DOMICILIÉS À GRAND-COURONNE OU PETIT-COURONNE)

**Éveil, Initiation
(musique et/ou danse)** 139,48 €

1^{er} et 2^e cycles

1 ^{ere} activité	288,14 €
2 ^e activité	193,72 €
3 ^e activité	98,06 €
Cours collectif seul	224,00 €

3^e cycle et CPES

1 ^{ere} activité	457,49 €
2 ^e activité	306,63 €
3 ^e activité	155,76 €
Cours collectif seul	322,59 €

Ensemble vocal ou instrumental (chorale, orchestre et djembé)

1 ^{re} pratique	60,57 €
2 ^e pratique	40,37 €

Activité Danse seule

Initiation	139,48 €
1 ^{er} et 2 ^e cycles	224,00 €
3 ^e cycle	299,12 €
Adultes 1 cours	224,00 €
Adultes 2 cours	299,12 €

Élèves adultes

1 ^{re} activité	311,79 €
2 ^e activité	208,84 €
3 ^e activité	105,74 €
Cours collectif seul	241,56 €

ÉLÈVES EXTÉRIEURS

	Métropole	Seine-Maritime hors Métropole	Autres départements
Éveil, Initiation (musique et/ou danse)	319,20 €	328,57 €	344,21 €

1^{er} et 2^e cycles

1 ^{re} activité	817,88 €	841,90 €	882,03 €
2 ^e activité	547,81 €	563,90 €	590,76 €
3 ^e activité	278,18 €	286,39 €	300,00 €
Cours collectif seul	443,84 €	466,03 €	478,88 €

3^e cycle, Cycle spécialisé

1 ^{re} activité	457,49 €	1 021,03 €	1 069,68 €
2 ^e activité	306,63 €	683,89 €	695,80 €
3 ^e activité	155,76 €	346,97 €	363,51 €
Cours collectif seul	322,59 €	629,72 €	660,34 €

CPES Cycle Préparatoire à l'entrée dans les établissements supérieurs

457,49 €	1 021,03 €	1 069,68 €
----------	------------	------------

Ensemble vocal ou instrumental (chorale, orchestre et djembé)

1 ^{re} pratique	122,02 €	125,61 €	131,60 €
2 ^e pratique	91,52 €	94,26 €	98,72 €

Activité Danse seule

Initiation	319,20 €	328,57 €	344,21 €
1 ^{er} et 2 ^e cycles	443,84 €	456,89 €	478,68 €
3 ^e cycle	299,12 €	817,57 €	887,44 €
Adultes 1 cours	443,84 €	456,89 €	478,68 €
Adultes 2 cours	669,16 €	689,82 €	721,61 €

Élèves adultes

1 ^{re} activité	882,00 €	907,97 €	957,87 €
2 ^e activité	590,76 €	596,77 €	637,08 €
3 ^e activité	299,94 €	308,75 €	323,48 €
Cours collectif seul	478,89 €	492,97 €	516,45 €

III – LOCATION D'INSTRUMENT - Tarif trimestriel

Répartition des instruments :

- A : guitare, instruments petites mains
B : violon, alto
C : cor, cornet, trompette, trombone

D : flûte traversière, clarinette, saxophone, contrebasse, tuba, luth
E : hautbois, cor anglais, basson, xylophone, violoncelle
F : Flûte à bec

Envoyé en préfecture le 03/12/2025

Reçu en préfecture le 03/12/2025

Publié le

ID : 076-257603159-20251118-2025_CS_19-DE

ÉLÈVES RÉSIDENTS

A	21,63 €	53,00 €
B	28,58 €	75,00 €
C	33,97 €	84,00 €
D	40,80 €	92,00 €
E	46,34 €	100,00 €
F	10,82 €	23,00 €

ÉLÈVES EXTÉRIEURS

A	21,63 €	53,00 €
B	28,58 €	75,00 €
C	33,97 €	84,00 €
D	40,80 €	92,00 €
E	46,34 €	100,00 €
F	10,82 €	23,00 €

IV – Elèves non inscrits à l'année (périodes plus courtes et ponctuelles)

Cours d'instruments individuels "ponctuels" (formule valable une seule fois par personne)

Formule 1 : Bilan seul (1 heure)	30,00 €
Formule 2 : Bilan + 2 cours de 40 minutes	70,00 €
Formule 3 : Bilan + 4 cours de 40 minutes	110,00 €

Cours d'instruments collectifs 2 à 4 personnes, tarif par personne

Formule 1 : Bilan seul (1 h 30)	20,00 €
Formule 2 : Bilan + 2 cours de 1 heure	70,00 €
Formule 3 : Bilan + 4 cours de 1 heure	110,00 €

Cours de Formation Musicale sur 1 trimestre (après 2 séances gratuites) renouvelable jusqu'à 2 fois sur une seule année scolaire 60,00 €

V – Cas particuliers

1 - Élèves scolarisés dans les classes à horaire aménagé (CHAM)

Les cours suivis dans le cadre des classes à horaire aménagé de l'école élémentaire sont gratuits ; les autres cours (y compris CHAM collège), la location d'instrument et les cours de danse sont au tarif normal.

Les élèves CHAM collège bénéficient du tarif résident quel que soit leur lieu de résidence.

2 - Cours collectif seul, pratiques collectives

Le tarif « Cours collectif seul » est applicable aux élèves qui ne suivent qu'un seul cours collectif hebdomadaire (Formation Musicale, culture musicale, ateliers, musique de chambre, etc.).

Lorsque le "Cours collectif seul" a lieu tous les 15 jours, un abattement de 50 % est appliqué sur le tarif plein.

3 - Fanfares

Les membres des fanfares des communes du Syndicat Intercommunal qui adhèrent en tant que structures au Conservatoire de Musique et de Danse sont dispensés du droit d'inscription et se font appliquer le tarif résident.

4 - Personnel du Conservatoire

Les enfants du personnel du Conservatoire de Musique et de Danse bénéficient du tarif résident quel que soit leur lieu de résidence. Dans le cadre de la formation professionnelle continue, le personnel du Conservatoire de Musique et de Danse bénéficie de la gratuité des cours.

5 - Élèves résidents de la Métropole

Les élèves du 3e cycle, Cycle spécialisé et CPES bénéficient du tarif résident.

6 -Situation spécifique

Les personnes en situation de handicap et les personnes ayant le statut de réfugié bénéficient du tarif résident

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité les tarifs pour l'année scolaire 2025-2026

Adopte à l'unanimité des présents à 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions, la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Julie Lesage

